FONDATION DE NICE
Patronage Saint-Pierre Actes
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

SECTEUR ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE

Rapport d'activité 2018

Service d'Action Educative à Domicile

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I- PRESENTATION 8

1.1- Mission et principaux objectifs 8

1.2- Fiche descriptive du service 9

II- ACTIVITE 10

2.1- LES PERSONNES ACCOMPAGNEES 10

2.1.1- Admissions et fin de mesure 11

2.1.2- Nombre d'enfants suivis par territoire 12

2.1.3- Profil des enfants et des familles 13

2.1.4- Origine de la demande 15

2.1.5- Objectifs 2018 15

2.1.6- Difficultés rencontrées au cours de la mesure 17

2.1.7- Fin de mesures : nombre et motifs d'arrêts 17

2.1.8- Les demandes d'extensions de mesures 18

2.1.9- Les demandes de renouvellement 18

2.1.10- Les réadmissions 18

2.2- PROJETS REALISES EN 2018 19

2-2-1 - Activités éducatives collectives 19

2-2- 2 - Activités éducatives non collectives 19

2.3- LES RESSOURCES MOBILISEES 20

2.3.1- Ressources Humaines 20

2.3.2- Supervision/Formations/Colloques 23

2.3.3- Méthodologies et approches spécifiques 24

2.4- GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES 25

2.5- GESTION DES MOYENS FINANCIERS 26

III- CONCLUSION 28

ANNEXE : 29

Article sur le CODES, extrait du numéro 31 du journal de la Fondation «des faits & des actes»

INTRODUCTION

En 2018, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 9 352 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

- **Le secteur accompagnement social et médico-social** se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complétés par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles, la Halte de nuit ouverte d'octobre à juin et le Service Migrants qui accompagne la demande d'asile et l'insertion socio-professionnelle des réfugiés principalement dans le moyen et haut pays. 260 logements dont 48 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte 91 salariés.

- **Le secteur accès à l'emploi** repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation directe offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash emploi pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les séniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation définissant un nouveau projet professionnel pour des personnes en situation de handicap, en reconversion. Une plateforme emploi qui soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS, l'auto-école sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooter ou vélo électrique pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte 100 salariés.

- **Le secteur enfance famille,** rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois Maisons d'enfants à caractère social, la Maison de l'enfance de la Trinité, un Pôle adolescents La Villa Marie Ange - la Guitare, accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, des appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans. Un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican : Service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt complètent ces interventions. Le secteur a développé un service de placement à domicile, un lieu ressource pour enfants et adolescents déscolarisés et s'est étoffé en 2018 d'une Plateforme de Services Jeunes qui offre un accompagnement sur mesure, visant

l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans en errance. Ce secteur compte 107 salariés.

Le siège social apporte un soutien technique aux directions opérationnelles et veille au respect des réglementations à partir de diverses fonctions supports (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions techniques et du patrimoine). Il est constitué d'une vingtaine de salariés.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. *Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :*

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.

- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.

- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, eco citoyens…) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. *L'innovation sociale afin de :*

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

- Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie

- Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions

Les perspectives 2019 :

Depuis 2015, la Fondation a augmenté sa masse salariale de 7 % (300 salariés à fin 2018) et géré 20 % de logements supplémentaires (290 logements fin 2018), dédiés à des personnes en situation de vulnérabilité. Face aux besoins croissants d'hébergement, de logement et d'accompagnement des publics migrants, des jeunes NEET (Not in Employment Education or Training…), de familles et

personnes isolées en situation de pauvreté, nous prévoyons dans les deux ans à venir une progression de 7 % de nos effectifs et de 35 % de logements supplémentaires.

2019 sera donc consacrée à une réflexion de fond sur l'organisation du travail avec la part grandissante de notre direction de l'immobilier.

L'innovation managériale dans laquelle nous sommes activement engagés se poursuivra, à partir d'un fonctionnement plus horizontal.

Nous devrons mieux qualifier les apports des coordonnateurs-trices en complément des chefs-ffes de service ainsi que ceux des médiateurs-trices pairs (Halte de nuit, Caarud, Un Chez Soi d'Abord…), de nouveaux salariés qui enrichissent nos pratiques professionnelles par leur savoir lié à leur expérience de la rue, de la maladie.

Nous négocierons avec nos institutions représentatives du personnel un accord sur la qualité de vie au travail-égalité professionnelle pour identifier en quoi la Fondation se distingue par sa « marque employeur » sur ces sujets et lutte contre les représentations afin de favoriser plus de mixité dans les métiers du social.

Nous continuerons à centrer nos actions sur les publics dits « invisibles », les « hors radars » par leur marginalité extrême, leur grande exclusion et à porter une grande ambition pour ces publics parfois découragés par la complexité administrative pour accéder à leurs droits. Pour cela nous accentuerons l'aller-vers à partir de notre CHRS, de notre plateforme de services jeunes, en créant une équipe mobile emploi ainsi qu'un groupement de coopération, support des ACT, Un Chez Soi d'Abord avec nos partenaires Isatis et l'hôpital psychiatrique Sainte Marie.

Des regroupements, des mutualisations de ressources, ayant notamment pour but d'accroître les interventions « hors les murs » seront également engagées : plateforme de services en addictologie entre notre CAARUD et notre CSAPA, refonte de nos ACT avec des places dites « à domicile ».

Enfin 2019 est une année où nous ambitionnons de communiquer davantage sur nos réalisations, investir les réseaux sociaux pour attirer de nouveaux profils, diversifier nos coopérations, valoriser nos actions et ainsi collecter plus de fonds privés.

I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS

1.1 Mission et principaux objectifs

L'Aide Educative à Domicile est une prestation d'aide sociale à l'enfance prévue par l'article L 222-3 du code de l'action sociale et des familles.

Cette mission concerne des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.

Elle ne peut être attribuée qu'à la demande ou avec l'accord de la personne détentrice de l'autorité parentale et qui a la garde effective de l'enfant.

C'est une démarche d'accompagnement et d'aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

Les objectifs de l'AED

- ***Accompagner*** l'enfant et sa famille vers une prise de conscience des difficultés,
- ***Soutenir*** les adultes dans leurs fonctions parentales et ***restaurer*** leurs compétences,
- ***Repérer*** des possibilités de changement et impulser une dynamique nouvelle dans le contexte de crise rencontré,
- ***Travailler*** sur les interactions et les processus relationnels en jeu dans le système familial.

Les modalités

L'A.E.D se met en place à la demande des parents, après une évaluation de la situation par la **M**aison des **S**olidarités **D**épartementales (M.S.D) référente.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales qui missionnent une équipe d'A.E.D pour exercer une mesure de 6 mois. Ces mesures sont renouvelables.

L'A.E.D de la Fondation de Nice - Actes intervient sur l'ensemble de la ville de NICE et le secteur Est des Alpes-Maritimes ; ce territoire était couvert par 10 MSD. Au cours de l'année 2018, le regroupement des MSD de l'Ariane et de Saint-André, sous la dénomination de MSD des Paillons, a réduit le nombre de MSD à 9, sans pour cela apporter de changements au territoire concerné précédemment.

1-2 - Fiche descriptive du service

➔ Dénomination : **Action Educative à Domicile**

➔ Adresse : 2 rue du Colonel Gassin
06000 NICE
☎ 04 93 62 21 12
🖷 04 93 62 33 64
🖳 aed@fondationdenice.org

➔ Création du service : 1er juillet 2004

➔ Capacité d'accueil : MesureS d'AED 147 enfants
MesureS d'AED Renforcées 18 enfants.

➔ Age : de la naissance à 18 ans

➔ Public accompagné : Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.

➔ Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des dimanches et des jours fériés.

☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :
du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

☞ **Horaires d'intervention** : de 8H30 à 20h00

Flexibilité des horaires d'intervention selon nécessité y compris le samedi

➔ Agrément : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

➔ Convention Collective : CNN du 15/03/1966

II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

➔ **Admissions**

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) au service d'AED est effectuée par les responsables des MSD. L'équipe d'AED n'a pas la maîtrise des admissions et des flux induits.

➔ **Fin de mesure**

Plusieurs scénarios sont possibles :

- la mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- la mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- la mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou de l'AED.

2.1 LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Effectif au 1 janvier 2018 : 169
Effectif au 31 décembre 2018 :..... 142
Nombre d'enfants suivis durant l'année : 338
(dont 320 mesures d'AED simples et 18 mesures d'AED renforcées)
Pour la première fois en 2018, le nombre d'AED Renforcées a augmenté

Situations	2017	2018
Admissions du 1er janvier au 31 décembre	184	170
Dont mesures initiales de 1 an	0	1
Dont mesures initiales de 9 mois	0	0
Dont mesures initiales de 6 mois	184	169
Dont mesure initiale de 5 mois	0	0
Mesures renouvelées dans l'année	117	177
Arrêts de mesures durant la même période	142	197
Dont entrées-sorties	41	56
Nombre d'enfants suivis durant l'année	301	338
Nombre de familles correspondantes	274	241
Moyenne annuelle de mesures	138	160
Nombre de journées réalisées	**50 484**	**59 170**

En 2018, la généralisation des mesures à six mois a entrainé une augmentation de **60%** des renouvellements. Les effets de ce changement considérable ont fortement été ressentis par toutes les catégories socio-professionnelles de l'équipe. Ce « bouleversement », déjà repéré courant 2017, a conduit la Fondation à embaucher un éducateur spécialisé supplémentaire, à remplacer la secrétaire (en congé parental) qui travaillait à temps partiel (24h mensuelles) par un salarié en CDD à temps plein. Après réflexion de l'équipe et du Directeur pédagogique, il a été décidé de revoir l'organisation des réunions afin de libérer du temps de travail pour les différents professionnels. Aussi, après quelques tâtonnements, le protocole suivant a été validé :

- Réunion de l'équipe complète le mardi de 9h à 10h, temps d'informations générales, d'organisation des congés, de remplacement des absences...
- Puis, de 10h à 12h30 : présentation des situations admises dans le mois précédent pour 3 éducateurs et la conseillère en économie sociale et familiale ; et possibilité d'aborder des situations complexes et/ou urgentes. Ce temps est animé par la psychologue,
- Réunion le vendredi de 9h à 12h30 : le contenu est le même que ci-dessus (hors séances mensuelles de supervision).
- Le jeudi de 9h à 12h30 : évaluation des mesures au 4ème mois et demi afin de projeter un renouvellement, une fin de mesure ou toute autre orientation. Ce temps est animé par la cheffe de service qui reçoit les éducateurs en individuel, en binôme avec la conseillère en économie sociale et familiale lorsqu'elle intervient, ou en trinôme avec la psychologue quand cela est nécessaire.

Il est important de souligner aussi l'augmentation du nombre d'arrêts de mesure durant l'exercice. Nous aborderons nos hypothèses dans le paragraphe 2.1.7 intitulé Fin de mesures.

2.1.1 Admissions et fins de mesure

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ENTREES	3	11	19	24	6	29	17	11	13	8	16	12
SORTIES	13	11	18	15	27	10	16	14	12	16	23	22

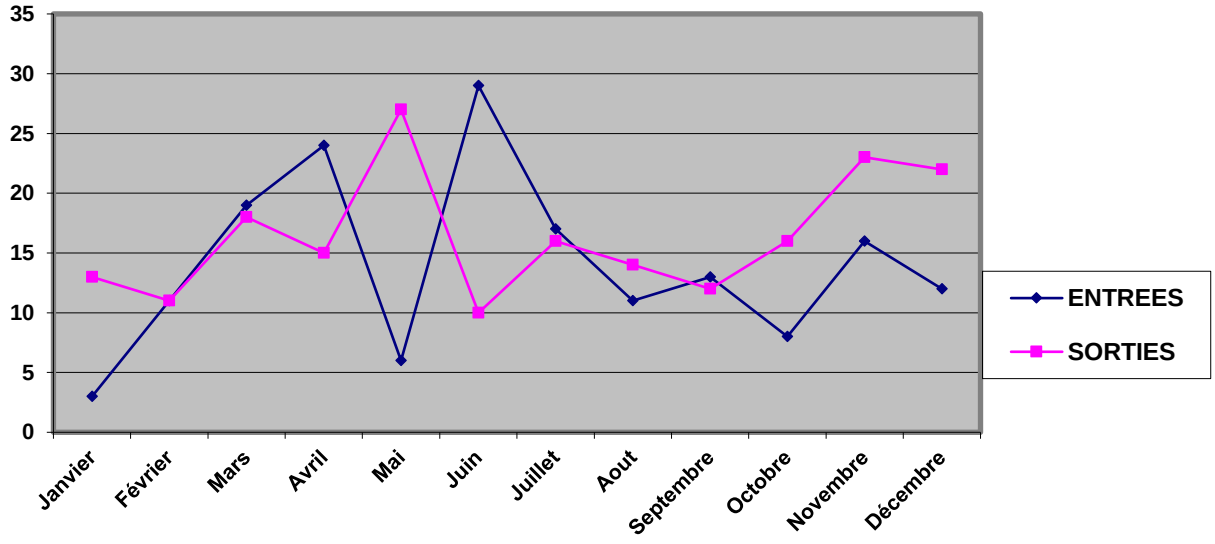

Ce graphique, nous permet d'avoir une lisibilité de l'évolution de l'activité sur l'année.

On peut expliquer le tracé ainsi :

- Peu de mesures sont orientées dans la seconde période du mois de décembre précédant l'exercice considéré et durant la première quinzaine du mois de janvier, du fait des vacances scolaires de fin d'année,
- Il en est de même courant mai. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'importance des jours fériés cumulés sur ce mois entraine une augmentation particulière des jours de congés des personnels,
- Durant la période des vacances d'été, nous nous confrontons régulièrement à une difficulté pour la mise en œuvre des mesures dû au fait que des familles sont absentes pour des vacances ; et pour certaines d'entre elles sur des périodes conséquentes un à deux mois,
- En ce qui concerne le pic des admissions du mois de juin, en étudiant les rapports d'évaluation des MSD, nous avons repéré une augmentation effective des Informations Préoccupantes rédigées par le personnel de l'Education Nationale.

2.1.2 Nombre d'enfants suivis par territoire

MSD	Nombre d'enfants en 2018	% en 2018
Nice Lyautey	**57**	**16,8**
Nice Ouest	**25**	**7,4**
Les Paillons - Saint-André	**41**	**12,2**
Les Paillons - Ariane	**21**	**6,2**
Nice Magnan	**22**	**6,5**
Menton	**43**	**12,7**
Les Vallées	**31**	**9,2**
Nice Port	**38**	**11,2**
Nice Centre	**32**	**9,5**
Nice Cessole	**28**	**8,3**
TOTAL	**338**	**100**

2.1.3 Profil des enfants et des familles

Répartition par sexe

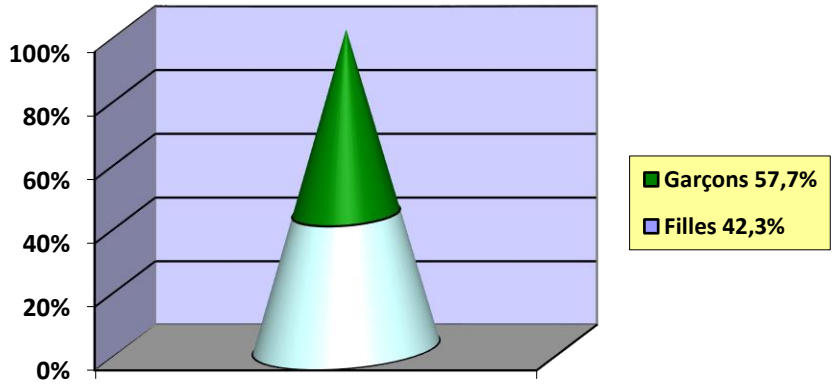

Répartition par tranches d'âge

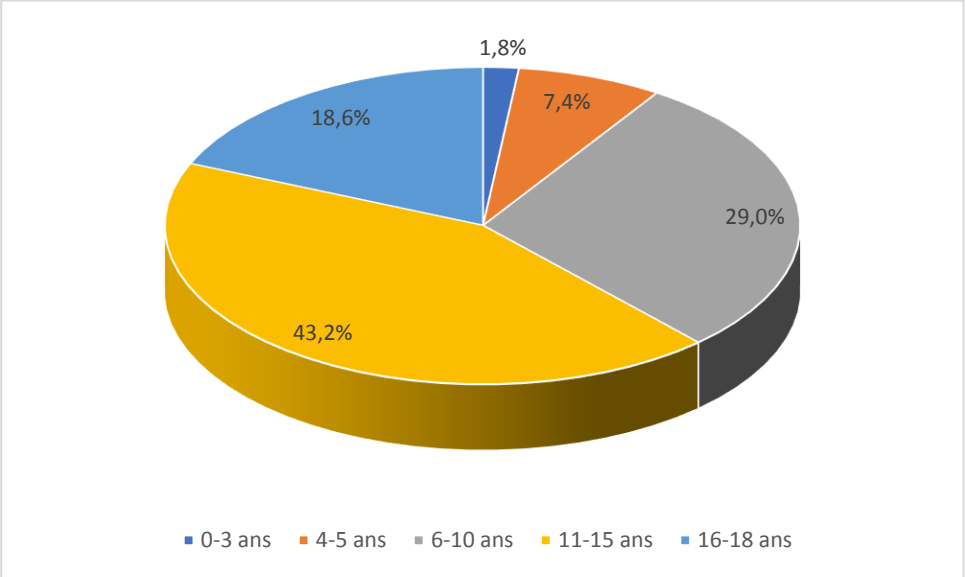

En 2018, nous pouvons lire une augmentation des tranches d'âge extrêmes les 0-3 ans et les 16-18 ans

Statut familial

Pour les 241 familles concernées, on dénombre :

☞ Vivant en couple :	74 familles soit 21,9 % en 2018 (34,67 % en 2017)
☞ Familles monoparentales :	264 familles soit 78,1 % en 2018 (65,32 % en 2017)
☞ Familles recomposées :	31 familles soit 12,8 % en 2018

Nous repérons une diminution des familles vivant en couple (-10%) et une augmentation des familles monoparentales. L'élément « Familles recomposées » est signifié pour la première fois ; il nous semble que, durant l'exercice, ces situations ont été plus fréquemment rencontrées. En 2019, nous mettrons en place un repérage précis afin de pouvoir proposer une analyse.

Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 60 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

☞ Chômeur indemnisé	8,4 %
☞ Invalidité ou indemnités SS	3 %
☞ Minima sociaux	37 %
☞ Retraité	1,4 %
☞ Salarié	50,2 %

Nous proposons pour la 1ère fois cette rubrique, qui nous paraît intéressante. Elle indique que, pour les 60% des familles dont nous connaissons la situation familiale, l'activité ou la non-activité des parents, et/ou des ressources que l'on pourrait considérer plus importantes n'ont pas d'incidence sur la nécessite de la mise en œuvre d'une mesure d'AED.

Composition de la fratrie

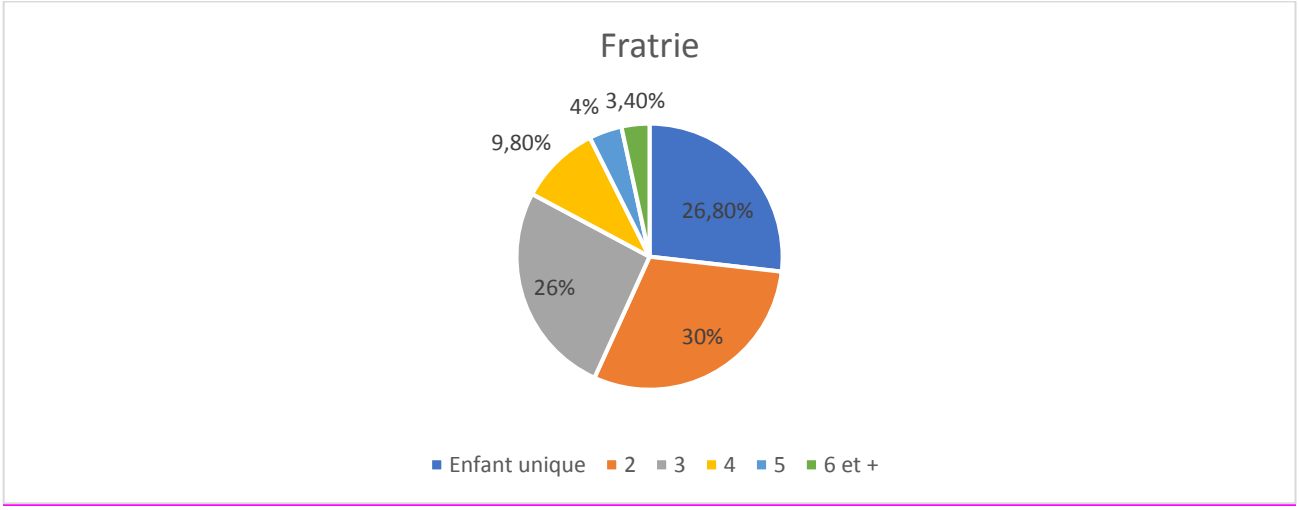

Cette année, nous avons décidé de prendre en compte la composition des fratries. En effet, pour la première fois, nous avons dû, à plusieurs reprises, mettre en œuvre des mesures d'AED en faveur de fratries au-delà de 4 enfants.
Ces situations sont complexes pour différentes raisons. D'une part, il faut avoir le nombre de places vacantes sur le quota de la MSD (ou sur le Territoire avec l'autorisation du Délégué du Territoire). Mais il faut, d'autre part, adapter l'accompagnement proposé à la famille de manière à ce qu'il ne devienne pas une contrainte qui pourrait nuire au travail à domicile. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs échanges au sein de l'équipe, puis entre les Responsables de MSD concernés et la cheffe de service et, enfin, au CD en présence de Mesdames RISO et COLOMBO, de la Directrice du secteur Enfance, Jeunesse, Famille et de la cheffe de service.

2.1.4 Origine de la demande

L'étude porte sur 241 familles.

Remarque

Les différentes rubriques ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le dossier de demande de mise en œuvre de la mesure d'AED de la MSD.

Signalements à l'origine de la demande d'AED

- De l'Education Nationale ..... 37 %
- Du 119 et 112 ..... 3,6 %
- Des services médicaux (dont CMP) ..... 9,7 %
- Police ..... 2 %
- Prévention ..... 9,7 %

TOTAL..... 62 %

Les familles sont à l'origine de 38 % des demandes des mesures d'AED.

Les demandes à l'origine des familles sont passées de 71% à 38%. Nous proposons de corroborer cette évolution avec le fait que, lors des entretiens d'admissions, de nombreux détenteurs de l'Autorité Parentale expliquent qu'ils n'ont pas eu le choix d'accepter ou de refuser la mesure d'AED car leur refus aurait entrainé la communication de la situation de leur(s) enfant(s) au Juge pour Enfants.
Du fait de ce revirement, l'Education Nationale est à l'origine du pourcentage le plus conséquent d'Informations Préoccupantes.

2.1.5 Les objectifs 2018

Dans ce tableau, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2018.

Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 338 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

RELATION COMMUNICATION INTRAFAMILIALE (1)	TOTAUX
Communication intrafamiliale	66
Communication couple	40
Relation au sein de la fratrie	11
Relation mère/enfant	62
Relation père/enfant	61
Reprise du lien avec le père ou la mère	1
Place dans la famille (intervention systémique)	58
TOTAL	**299**
SOUTIEN A LA PARENTALITE (2)	
Restaurer l'autorité parentale	44
Accompagnement éducatif (cadre et soutien)	169
Favoriser cohérence éducative entre parents	15
TOTAL	**228**
SCOLARITE (3)	
Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation)	**111**
Mise en place d'un soutien scolaire	8
Favoriser le lien parents/école (médiation)	51
Re-scolarisation	3
Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS)	17
Apprentissage-préparation vie professionnelle	22
TOTAL	**212**

Les chiffres 2018 montrent une nette chute de chaque rubrique principale des Objectifs : Relation Communication Intrafamiliale, Soutien à la Parentalité, scolarité. Cette évolution ne signifie pas une amélioration de ces problématiques. Nous pouvons faire l'hypothèse de la diminution des cumuls de ces difficultés.

ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS	
Prise en charge en établissements médico-sociaux	**21**
Prise en charge en hôpital de jour	**1**
Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP)	**104**
DIVERS	
Socialisation	**93**
Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique)	**77**
Aide à la gestion du budget	**31**
Accompagnement dans les démarches administratives	**37**

2.1.6 Difficultés rencontrées au cours de la mesure

Déscolarisation	**61**
Addictions	**21**
Problèmes économiques	**85**
Fugues	**21**
Violence de l'enfant	**46**
Violence intra-familiale	**86**
Maltraitance	**43**
Manque significatif d'autonomie	**25**

En ce qui concerne cette rubrique, elle apparaît pour la première fois. En effet, l'équipe de l'AED a dû faire face, nous semble-t-il de manière significative, en particulier cette année, à des problèmes de violence intrafamiliale, de violence de l'enfant et de maltraitance ; ainsi qu'à des problèmes économiques. Aussi, nous avons souhaité repérer ces données afin de pouvoir revenir, après comparaison avec ceux de 2019, les analyser.

2.1.7 Fin de mesures : nombre et motifs d'arrêt, orientation

MOTIF DE SORTIE EN 2018	Nombre
Mesure à échéance	**141**
Arrêt par la famille	**8**
Arrêt à l'initiative de l'AED	**30**
Arrêt par consentement mutuel	**0**
Arrêt à l'initiative de la MSD	**7**
Décision magistrat	**3**
Majorité	**5**

Si nous comparons pour la sous-rubrique « Arrêt à l'initiative de l'AED », les chiffres des années 2017 et 2018, nous remarquons une augmentation notable, de 600 %. Nous faisons plusieurs hypothèses en référence à notre pratique :

- Un nombre important de familles verbalisent, dès l'entretien d'admission, le fait qu'elles ont accepté cet accompagnement pour éviter le transfert du dossier de leur enfant au juge des enfants. Et, dans ce groupe, un certain nombre de personnes accompagnées ne parviennent pas à se mobiliser dans le travail éducatif proposé,
- La mise en place d'une réflexion plus soutenue et réactive de la part de l'équipe auprès des situations complexes. Ce travail peut nous conduire à solliciter des Points techniques en MSD, lors desquels nous faisons des propositions d'orientations telles que AEMO, PAD, MIJ etc...

ORIENTATION EN FIN DE MESURE EN 2018	Nombre
Autonomie	**78**
Autre prise en charge	**24**
CHRS	**2**
Mesure judiciaire : AEMO	**35**
Mesure judiciaire : placement	**28**
Non connue	**28**

Les chiffres de 2018 des Orientations en fin de mesure signifient une augmentation importante des mesures judiciarisées. Souvent le travail éducatif est complexe, avec une impossibilité à mobiliser les familles concernées vers des changements indispensables pour l'évolution de leurs enfants.

2.1.8 Les demandes d'extension de mesure

➲ **Demandées et accordées : 8 enfants concernant 8 familles.**

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

L'éducateur(trice) peut repérer lors des interventions au domicile un ou d'autres enfants de la famille qui montrent aussi des difficultés et de la souffrance, et pour lesquels un soutien peut s'avérer nécessaire.
Cette extension peut faire suite à une demande des parents et/ou à la demande d'un jeune.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

➲ **Demandée et refusée :** 0

2.1.9 Les demandes de renouvellement

- 177 renouvellements de mesures ont eu lieu en 2018.
- Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

Comme nous l'avons déjà souligné dans le paragraphe 2.1, en 2018, la généralisation des mesures à six mois a entrainé une augmentation de **60%** des renouvellements. Les effets de ce changement considérable ont fortement été ressentis par toutes les catégories socio-professionnelles de l'équipe. Ce « bouleversement », déjà repéré courant 2017, a conduit la Fondation à embaucher un éducateur spécialisé supplémentaire, à remplacer la secrétaire (en congé parental), qui travaillait à temps partiel (24h mensuelles), par un salarié en CDD à temps plein ; et a des réorganisations des séquences de travail au sein de l'AED.

2.1.10 Les réadmissions

- Réadmissions ..... **5 mesures - 5 familles**

2.2 PROJETS REALISES EN 2018

2.2.1 - Activités éducatives collectives

Afin de maintenir un accompagnement régulier avec un sens éducatif, en périodes de vacances scolaires, les éducateurs et la conseillère en économie sociale et familiale proposent des sorties collectives aux enfants et aux adolescents.
Ces activités permettent d'évaluer leurs compétences d'intégration dans un groupe de pairs, leur sociabilité, leur adaptation à partager avec des adultes qu'ils connaissent peu et de croiser les regards des professionnels sur les enfants suivis.

Les éducateurs ont mis en place à plusieurs reprises au cours des petites et grandes vacances scolaires, des sorties collectives pour les enfants suivis : Laser Game, activités sportives et manuelles, ateliers cuisine, ateliers bien-être/esthétique, jardinage, pique-niques, visite du parc Phoenix et du musée du sport…

Lors de ces sorties, l'organisation, le transport et l'encadrement étaient gérés par des éducateurs de l'équipe.

183 enfants ont bénéficié de ces activités de loisirs.

La Fondation s'est engagée dans un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité, deux éducatrices du service ont accompagné un groupe de parents et leurs enfants pendant 12 sessions La formation a cette intervention permet d'acquérir des méthodes de soutien éducatifs auprès des parents.

2.2.2 - Activités éducatives non collectives

L'objectif général est de favoriser des « temps partagés » dans un contexte informel et convivial (en dehors du cadre des locaux du service) facilitant la communication, et donc l'expression ainsi que la construction de la relation personnes accompagnées/travailleurs sociaux.

Au-delà, cette démarche peut permettre :

- la prise de conscience des parents de l'intérêt de partager des temps de loisirs avec leurs enfants et d'en faire l'expérience avec le soutien de l'AED ;

- de découvrir le « champ des possibles » dans ce domaine, notamment en termes d'activités interactives.

Pour l'AED, c'est un outil privilégié d'évaluation et d'observation des relations intrafamiliales et du positionnement éducatif des parents.

Les rencontres s'organisent autour de la disponibilité des parents et des enfants et se situent en dehors du temps scolaire (mercredi, samedi et vacances) et en soirée ou entre 12h et 14h.
L'ensemble de l'équipe se rend disponible le samedi pour permettre la mise en œuvre des entretiens familiaux et des temps éducatifs.
Les objectifs peuvent différer en fonction de la présence ou non des parents à l'activité.

NB : Certaines activités se font en partenariat avec des organismes tels que « Les Enfants de Frankie ».

2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES

2.3.1–Ressources humaines

→ Chef de Service :.....1 ETP

→ Secrétaire Administrative :.....1 ETP

→ Conseillère en Economie Sociale et Familiale :.....1 ETP

→ Psychologue Clinicienne :.....1 ETP

→ Educateurs Spécialisés : .....1 ETP x 8

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

LES EDUCATEURS :

Au nombre de huit, les éducateurs(trices) sont les référents centraux des mesures d'AED.

L'éducateur référent intervient dans la situation au travers :

- D'entretiens et d'interventions éducatifs au domicile et/ou au service AED
- D'activités extérieures individuelles ou familiales ;
- D'un travail avec les différents partenaires.

ACTIVITES DES EDUCATEURS EN 2018	2017	2018
Visites à Domicile	**1503**	**1573**
Entretiens au service	**537**	**631**
Sorties avec les Familles	**83**	**276**
Sorties avec les Enfants	**680**	**480**
Sorties Fratries	**87**	**102**
Points Scolaires	**249**	**252**
Points techniques MSD	**104**	**90**
Rencontres Familles MSD AED	**43**	**44**
Audiences	**6**	**19**

Ce tableau met en évidence l'augmentation du nombre de sorties avec les familles et la diminution du nombre de sorties avec les enfants. Nous pouvons expliquer cette évolution par la fragilité de certaines situations familiales accompagnées et le repérage des éducateurs sur le terrain des difficultés de certaines personnes à « mettre en pratique ». D'où la nécessité de l'étape « faire ensemble » pour expliciter, mettre en pratique « les discours éducatifs » et de reprendre dans l'action avec les personnes accompagnées (par exemple aller au jardin avec un père de famille, l'associer aux jeux avec l'enfant, puis retravailler les positionnements). Cette pratique fait partie des Objectifs Stratégiques de la Fondation : POUVOIR D'AGIR des Personnes accompagnées, impulser le pouvoir d'agir. Une

formation de tout le personnel a démarré cette année pour nous sensibiliser et nous mettre en « action » dans ce sens.

LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

Elle intervient en fonction des objectifs déterminés entre la MSD et la famille. Elle aide à la gestion du quotidien et du budget :

- Entretiens et interventions au service AED ou à domicile,
- Accompagnement dans les démarches administratives,
- Animation d'actions collectives (travail avec les familles sur la gestion des budgets, sur l'organisation des temps familiaux.

ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale	2017	2018
Visites à Domicile	**220**	**130**
Entretiens au service		**107**
Accompagnement administratif	**101**	**126**
Activités collectives		**11**

En janvier 2018, nous avons accueilli dans le service une nouvelle conseillère en économie sociale et familiale. Notre précédente collègue était à l'origine du projet de l'épicerie Solid'Actes et elle intervenait sur ce lieu plusieurs fois par semaine.
La CESF a continué un travail d'orientation des familles accompagnées sur l'épicerie, et ce en fonction de leurs besoins ; elle est aussi intervenue lors d'activités collectives dans ce cadre (dès lors que des familles bénéficiant d'une mesure d'AED y participaient).
D'autre part, la CESF a participé à des sorties collectives avec des enfants et/ou avec des familles en collaboration avec les éducateurs spécialisés.
Dans le cadre de l'objectif stratégique de la Fondation : Développer le Pouvoir d'Agir des Personnes Accompagnées, et après l'installation d'un bureau avec un ordinateur à la disposition de notre public, la CESF a réorganisé ses actions avec des temps d'entretiens sur le service pour proposer aux personnes de se mettre en situation dans le cadre d'un certain nombre de démarches sur informatique (CAF, CPAM :compte AMELI, etc.), afin de leur permettre d'acquérir l'autonomie nécessaire à la gestion de leurs démarches administratives.
Au-delà des interventions de la CESF, lorsque les RMSD précisent dans leurs demandes son intervention pour des objectifs précis, elle peut être sollicitée par un éducateur de l'équipe qui repère une famille avec des difficultés liées au budget, à la régularisation des droits, à l'organisation du logement, à la gestion des repas etc... Dans ce cadre, la CESF accompagne l'éducateur lors d'une VAD, elle fait un point avec les adultes et évalue le bien-fondé d'une éventuelle intervention. Elle négocie alors des objectifs. Ce travail est validé par la cheffe de service, puis une demande d' « Ajout d'Objectifs CESF » est adressée à la RMSD qui a le pouvoir de validation. Cette année, la CESF a déposé 9 demandes qui ont reçu un avis favorable des RMSD

LA PSYCHOLOGUE :

Elle intervient dans le cadre d'entretiens à l'AED, et selon les cas pour les familles qui relèvent des MSD des Vallées et de Menton, dans des locaux mis à notre disposition par les MSD.

Elle anime différents types d'entretiens :

- Entretiens familiaux ;
- Entretiens individuels ;
- Entretiens de couple ;
- Entretiens Parent/Enfants ;

Et dans le cadre du partenariat, elle est en lien avec les services de suivi psychologique qui accompagnent les familles les familles.

L'approche systémique caractérise la spécificité du travail à l'AED.

Les entretiens familiaux sont pluriprofessionnels. Ils réunissent l'éducateur référent, le cas échéant la conseillère en économie sociale et familiale, et la psychologue qui anime et est responsable de ces séances.

Ils permettent de décrypter une situation familiale, de dérouler son histoire, d'explorer les méandres de son cheminement, les fragilités subjectives de chacun, les points de butées dans la communication, les failles dans l'organisation symbolique et les éléments ayant pu faire effraction dans son fonctionnement.

Ils ont pour objet également de faire circuler la parole dans le système familial et de laisser penser possible un changement du système.

L'Entretien Familial Systémique est proposé à chaque famille dans les six à dix semaines qui suivent son admission dans le service.
La mise en œuvre de ce protocole d'intervention nécessite une organisation minutieuse des différents intervenants, son contenu, et sa durée (environ deux heures) sont un réel investissement des familles et des professionnels concernés.

ACTIVITES DE LA PSYCHOLOGUE	2017	2018
Entretiens Familiaux : Proposés Réalisés	 **174** **128**	 **73** **35**
Entretiens de Couple : Proposés Réalisés	 **19** **11**	 **7** **4**
Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant : Proposés Réalisés	 **7** **3**	 **103** **68**
Entretiens Enfants/Fratries : Proposés Réalisés	 **14** **8**	 **5** **2**
TOTAL ENTRETIENS REALISES	**150**	**109**
Rendez-vous partenaires	**25**	**37**

Le nombre des entretiens familiaux a chuté, alors que le nombre des entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant a augmenté de manière équilibrer ces 2 rubriques. Nous avons été vigilants à évaluer avec précision le nombre d'entretiens fait en présence d'un seul parent, ce qui nous paraissait apporter une image plus fidèle de la réalité (en sachant qu'il s'agit d'entretiens familiaux : présence d'un des parents et de l'enfant).

2.3.2 Supervision / Formations /Colloques

- Supervision d'équipe (2 heures mensuelles).
- Formation à l'intervention systémique (5e année), 1 salarié.
- Formation à l'approche systémique de la thérapie familiale (4e année), 1 salarié.
- Formation aux écrits professionnels, 3 salariés.
- Formation « Le sanitaire, le social, le médico-social : la place des familles et/ou de l'entourage », 1 salarié.
- Formation « Approche des psychoses dans le travail social », 1 salarié.
- Formation à la culture numérique, 3 salariés.
- Formation « Le pouvoir d'agir », 3 salariés.
- Formation « Décrochage scolaire », 4 salariés.
- Formation « Outlook 365 », 1 salarié.
- Formation interne de sensibilisation aux addictions, 11 salariés.
- Formation « Sensibilisation aux risques majeurs, intrusion et attentats », 12 salariés.
- Formation « Bonnes pratiques », 11 salariés.

2.3.3 Méthodologies et approches spécifiques

L'approche systémique

Cette approche reconnaît l'importance des difficultés personnelles des individus.

Pour autant, elle ne propose pas une prise en charge individuelle basée uniquement sur l'analyse de la pathologie, mais un travail replaçant la compréhension du problème de cet individu à l'intérieur de son système d'appartenance.

Cela induit une vision globale de la structure et de la dynamique familiale, avec l'ensemble des relations significatives qui relient les membres de celle-ci en interaction permanente.

Le travail systémique avec une famille consiste donc à comprendre le sens du dysfonctionnement familial et à aider celle-ci à faire appel à ses ressources et à provoquer du changement pour qu'elle puisse créer d'autres modèles de communication et de vie.

2.4 GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES

Le plan pluriannuel d'investissement de l'AED a été prévu sur 3 ans 2017-2019. Un prochain plan sera présenté le dernier semestre 2019 sur une durée de 3 ans pour le réajuster au CPOM comme les autres PPI.
En 2018, l'accent a été porté sur l'amélioration des conditions de travail des salariés avec l'installation de la climatisation et l'achat de nouveaux sièges. L'équipement des équipes en matériel informatique continue afin de développer une approche du travail mobile et plus efficace. Dans le cadre de l'Agenda D'accessibilité programmé, nous avons équipé Gassin d'un monte escalier pour les personnes handicapées.

Le plan d'investissement Investissements et travaux réalisés en 2018

Climatisation des bureaux ……..... 37 105,38 €

Installation d'une nouvelle chaudière…… ..... 6 587,00 €

Achat de siège de bureaux…… ..... …… 2 514,12 €

Monte escalier…… .. ……27 000 €

Equipement des équipes en matériel informatique ..... 4 229,00 €

Total : ..... …… 77 435,55 €

Maintenance et sécurité

L'entretien des locaux de Gassin est effectué par une entreprise extérieure. Les contrats de maintenance sont signés et ont été mutualisés au niveau du siège de la Fondation. Les interventions des techniciens du siège participent à l'entretien des locaux afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Un registre de sécurité est tenu à jour pour l'ensemble du site au secrétariat de l'AED. Suite aux directives et consignes issues de la circulaire n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance, nous avons réajusté la procédure liée aux protocoles attentat, acheté des malles de survie, précisé sur les plans pour chaque établissement les lieux de confinement. Les exercices de confinement pour tous les personnels ont eu lieu en 2018 avec l'association secourir 06 et un plan de mise en sûreté général sur le secteur est en cours de rédaction avec eux. Enfin, une note interne a précisé aux utilisateurs des véhicules leurs responsabilités.

Emprunts en cours

L'emprunt concernant l'acquisition se terminera en 2033.

2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS

CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
48 642,65 €	52 100 €	126 418,51 €	74 318,51 €

Cet écart s'explique de la façon suivante :

Ligne 626 : « Frais postaux et frais de télécommunications » : l'écart d'un montant de 4951,84€ correspond à l'équipement en téléphonie mobile de tous les salariés sachant que les coûts ont été négociés et qu'il y aura une diminution de ce poste en 2019 ; Les locaux de Gassin ont également été équipés en fibre pour améliorer le débit des liaisons internet.

Ligne 6288 : « autres prestations » d'un montant de 65 661,40. Cet écart important correspond principalement à un montant de 56 782 € correspondant aux prestations de NEOPTIM, un cabinet d'audit qui a permis de faire valoir une exonération de charges sur les salaires liée à l'activité d'intervention à domicile. Cette prestation a permis d'obtenir un remboursement de charges d'un montant de 110 169€ pour les années 2016 et 2017 et d'obtenir une réduction des charges pour un montant de 51 623€ pour l'année 2018.

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
582 485,04 €	573 896,00 €	569 848,02 €	-4047,98 €

Les dépenses afférentes au personnel ont été maîtrisées avec, pour la première fois, une activité à 97,96% qui est à signaler. La continuité de suivi des mesures a également été organisée de façon satisfaisante durant les périodes de congés des salariés.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
129 618,80 €	135 429,00 €	122 944,03 €	-12 484,97 €

Cet écart s'explique par :

Ligne 612 : « Redevances bail » : l'écart de 3600€ est à mettre en lien avec l'arrêt d'un crédit-bail sur les véhicules qui ont été remplacés en 2019 sous forme de location longue durée.

Ligne 6811 : **« dotations aux amortissements des immobilisations »** : l'écart de 8398,56€ s'explique par la non réalisation de certains travaux prévus dans le PPI 2018, et le choix de ne pas faire l'achat de véhicules prévus, entrainant ainsi une diminution de la dotation aux amortissements.

TOTAL GENERAL (GROUPE I +GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Budget réalisé 2018	Ecart
760 746,49 €	761 425,00 €	819 210,56 €	57 785,56 €

PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Produits réalisés 2018	Ecart
744 382,00 €	761 425,00 €	761 425,00 €	

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Les produits réalisés de 5534,03 € concernent principalement :
- Le remboursement du salaire de personnels pour un montant de 1839 €
soit Le remboursement d'un compte épargne temps de 1069,74€, le remboursement d'heures de délégation de 182,07€, une aide à l'embauche de 586,68€

- La participation à l'occupation de la plateforme loyer des locaux à raison de 3600€

GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables

En 2018, il faut noter 110 168,98 € en autres produits exceptionnels avec les remboursements indiqués plus haut concernant l'exonération de charges liée à l'activité à domicile.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2017	Budget exécutoire 2018	Produits réalisés 2018	Ecart
752 599,71 €	761 425,00 €	877 528,01€	115 703, 01€

Le résultat comptable de l'exercice présente un excédent de 57 917,45 €

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de - 5639,00 €

La demande de résultat à affecter est de de 52 278, 45 €

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat administratif en report à nouveau excédentaire en réserve de compensation dans le cadre du CPOM.

III – CONCLUSION

En 2018, nous avons suivi 338 enfants contre 301 en 2017.

Avec l'accroissement de ce nombre nous avons atteint le chiffre de 1 573 Visites à Domicile (VAD) sur l'année ce qui représente une augmentation de 4,65 % par rapport à 2017.

Comme évoqué en début de ce rapport, cette augmentation nous a conduit à revoir notre organisation. Cette dernière s'est traduite par :

- Le recrutement d'un éducateur spécialisé supplémentaire,
- L'embauche d'une secrétaire à temps plein, en remplacement d'un temps partiel,
- Une réorganisation des réunions afin de « libérer » du temps d'intervention auprès des personnes accompagnées

Pour 2019 nous allons :

- Mettre en place le logiciel NEMO. Ce dernier a nécessité tout au long de l'année 2018 des séances de préparation et de formation pour tous les personnels ainsi qu'un important travail administratif de mise à jour de la base de données des familles accompagnées depuis le 1er janvier 2018.

- Poursuite du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) mis en place avec le CODES[1] l'an dernier. 9 familles ont participé à ce programme qui a mobilisé trois travailleurs sociaux. Pour 2019, nous accueillerons plusieurs parents pour les soutenir et les aider dans l'éducation de leurs enfants.

- Poursuite également des ateliers de recueil de la parole des enfants et des parents dans nos locaux à Gassin. Ces ateliers visent la participation et l'implication des familles dans le suivi éducatif de leurs enfants.

- Innover en matière de suivi des personnes accompagnées. En effet, nous avons pour projet l'organisation d'un transfert en direction des parents et leurs enfants encadrés par nos travailleurs sociaux. Ce transfert de 2 à 3 jours s'effectuera en dehors du département. Il permettra non seulement d'observer les enfants et leurs parents dans un cadre inhabituel mais également d'échanger avec les familles sur les principes éducatifs de chaque parent. Ces temps d'échanges et d'observations permettront aux éducateurs et CESF de formuler des hypothèses et de fixer des axes d'interventions avec les familles.

Rappelons enfin que ces deux derniers points entrent dans les principes d'intervention de notre secteur et notamment dans celui du pouvoir d'agir. Rappelons que le concept de « **pouvoir d'agir »**, que notre Fondation développe depuis deux ans, est au cœur de notre pédagogie. Il s'agit pour les professionnels que nous sommes d'avoir une manière différente d'aborder la relation. L'éducateur n'est plus dans un rôle de sachant ou d'expert : il ne s'agit plus d'exercer un **« pouvoir sur »** mais plutôt un « **pouvoir avec** ».

En organisant ces ateliers et ce transfert, nous mettons en situation les personnes accompagnées, nous affirmons comme principe leur capacité à agir et à développer leur créativité. Il ne s'agit pas d'être dans la prescription avec la personne accueillie mais dans un changement qui se construit au quotidien.

[1] Article sur le CODES, extrait du numéro 31 du journal de la Fondation «des faits & des actes»

ANNEXE :

Article sur le CODES, extrait du numéro 31 du journal de la Fondation « des faits et des actes »

PAROLE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

–

Comité départemental pour l'éducation à la santé des Alpes-Maritimes – Codes

Nous sommes allés à la rencontre d'une maman, Madame B. qui a suivi les quatorze séances du *programme de soutien aux familles et à la parentalité* (Psfp).
Ce programme du *Comité départemental pour l'éducation à la santé des Alpes-Maritimes* (Codes) est un programme de restauration des compétences parentales basé sur une approche pédagogique spécifique. Il s'est déroulé de mars à juillet 2018.

Cette maman vit avec son mari et ses deux enfants âgés alors de 13 et 10 ans.
À la question **Comment cela s'est-il passé pour vous ?** Madame répond :
« C'est une expérience qui nous a permis de mieux communiquer. Nous avons pu découvrir une autre facette de notre personnalité. Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait passer du temps avec les enfants. Pas du temps pour dire *"range ta chambre ou fais tes devoirs"*.
Par exemple, la mise en place du 'jeu d'enfants', *"où l'on passe du temps et où l'on témoigne d'une réelle disponibilité"* nous a permis de pouvoir poser des règles et des restrictions qui étaient plus facilement acceptées. Malgré cela, souvent le naturel revient au galop, mais lorsqu'il revient, je m'en aperçois et je dis stop. Même si les enfants grandissent, il y a eu des acquis. Nous avons pu mettre en place avec ruse et astuce des règles. Il y en a qui sont assimilées. »

Concernant la place du papa ?
« Lui, il le faisait déjà de passer du temps avec les enfants, lui, il n'est pas dans le quotidien à être obligé de faire sans cesse des remontrances. »

Concernant son appréciation générale du dispositif, Madame B. confirme que ce n'est pas adapté pour les adolescents. Elle reconnaît volontiers « nous les parents, nous y sommes pour quelque chose, ma fille, la plus jeune, me le rappelle et *"j'adapte autrement"*.

Ce que je retiens vraiment, c'est ÊTRE DISPONIBLE ».

Le programme du Codes sera reconduit cette année, sur le secteur est de Nice.
Merci à Madame B. qui a pris sur son temps de pause-déjeuner pour nous répondre.

propos recueillis par **Alexandra Taieb**,
éducatrice spécialisée à l'Action éducative à domicile

*Le **Codes 06** et le **Psfp** – La Fondation de Nice a signé une convention le 15 mai 2017 avec le Codes 06. Le programme intervient dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé et du soutien à la parentalité. Le Psfp s'adresse aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans. Il est implanté dans 35 pays et fait l'objet de plus de 150 études internationales. Cette convention s'intègre dans le cadre du déploiement national de programme de soutien aux familles et à la parentalité, confié au Codes 06 par Santé publique France, agence nationale de santé publique. Le Codes ayant réalisé avec succès l'adaptation française du programme *Strengthening Family Program* ou SFP, du professeur américain Karol Kumpfer.